

**COMPTE-RENDU de séance du Conseil Municipal
Du Lundi 5 novembre 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 14 Date de convocation : 26/10/2018

Présents : Ms MAURY JC, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, M, BONIFACE J, BOUTON P, M.FAUCHER A, Mmes SAINT-LOUPT M, GRANET M, PAULAIS J, PASQUET V, MARTIN F

Absents : Mmes COUGNAUD J, LOWREY N, LABUSSIÈRE M, SENREM S, VIGNAUD S, KHEDHIRI A, DUBREUIL M,

Pouvoir(s) : - M. DUBREUIL M. à Mme PASQUET
- Mme LOWREY N à Mme ST LOUPT M

M LEZIN a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Pas d'observation sur le dernier compte rendu

DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES ET REPRISE DES NUMEROTATIONS - PHASE 1

Présentation par le groupe « La poste » du déroulement de la mission. Il convient, pour faciliter l'accès des services publics ou commerciaux, l'accès pour les services de secours ou l'aide à domicile, la livraison du courrier et des colis, le repérage, la localisation sur les GPS... d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération le nom à donner aux rues et places publiques.

Avec l'aide de La Poste, assurant la maîtrise d'œuvre de cette opération, plusieurs réunions de travail ont été organisées. Aujourd'hui 30 % du territoire de la commune a été traité. Une réunion publique sera organisée à la fin de 1^{er} semestre 2019 afin d'informer la population et prendre en compte des remarques, des observations et des suggestions pour la création de nouvelles dénominations.

Il est proposé au conseil municipal de valider une partie (phase 1) des dénominations de voies et numérotation ne présentant pas un caractère « réel » de créations. Accord à l'unanimité du conseil. (Liste des dénominations validées consultable en Mairie)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DE L'EAU POTABLE 2017

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, il doit faire l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR SIEGER AU SYNDICAT CHARENTE-EAUX et SIAEP SUD CHARENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Vignaud Sophie a signalé son manque de disponibilité, et qu'il y a lieu de nommer un nouveau délégué titulaire pour siéger au SIAEP du Sud-Charente et Charente-eaux.

Pour le SIAEP DU SUD-CHARENTE sont actuellement délégués Mme Vignaud (titulaire) et M. Faucher (suppléant)

Pour Charente-eaux sont actuellement délégués Mme Vignaud (titulaire) et M. Khedhiri (suppléant)

Pas de conseiller municipaux volontaire pour remplacer Mme Vignaud au sein du SIAEP du Sud-Charente

Pour Charente eaux M. Marc DUFLOT est élu à l'unanimité comme délégué titulaire, M. Ahmed KHEDHIRI reste délégué suppléant

COMPTABILITE – ADMISSION EN NON VALEUR

Il y a lieu d'admettre en irrécouvrable la somme de 22.50 € correspondant à un impayés (nids de frelons asiatiques) sur l'exercice 2013. Accord à l'unanimité

COMPTABILITE : DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL

Les crédits votés pour les amortissements ne sont pas suffisant sur le BP 2018 (manque 254 €) il y a lieu d'ouvrir les crédits de la manière suivante :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
6811 chap. 042	Dotations aux amortissements	254.00	
023	Virement à la section d'investissement	-254.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		-254
28128 chap. 042	Autres agencements et aménagements de terrains		254

BIBLIOTHEQUE – VENTE D'OUVRAGES DANS LE CADRE DU DESHERBAGE

Suite aux désherbages des collections de la bibliothèque il est proposé une vente qui pourrait se dérouler du 1^{er} au 8 décembre 2018. Les sommes récoltées lors des ventes d'ouvrages seront versées au Trésor Public et reviendront au budget de la collectivité : les recettes seront imputées au budget de fonctionnement de la médiathèque.

Pour ce faire il y a lieu de modifier la régie actuelle. Le prix de vente des documents retirés des collections serait les suivants :

Collection Adultes : 1 €/livre et 2 €/documentaire	Magazines 1 € les 5
Collection Jeunesse 1 € les 2 livres	CD 1 € le CD

Accord à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : TARIFICATION COMMUNALE

Vu le budget annexe de l'assainissement et les investissements en cours, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la taxe communale d'assainissement pour l'année 2019 comme suit :

Partie fixe par branchement en service (Abonnement) :	16.10 €
Coût au m ³	0.81 €

CHARGES LOCATIVE DU CHAUFFAGE AU BOIS

Il y a lieu de fixer aux locataires des immeubles concernés par le chauffage collectif au bois les charges afférentes à la chaufferie bois et propose compte tenu de l'augmentation du prix du fioul et du prix pour la fourniture en plaquette bois une augmentation pour la saison de chauffe 2018-2019.

A l'unanimité le conseil décide de facturer à chacun des locataires des immeubles communaux et bénéficiant du chauffage au bois les charges locatives qui en découlent au prix de 0.100 € par Kwh.

PROJET AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE

Présentation du projet et du coût prévisionnel important. Décision d'attendre le mois prochain pour valider ou non le projet en fonction des économies qui pourraient être envisagées.

TRAVAUX

- Les travaux de la toiture de l'église St-Martial sont achevés
- La seconde tranche de travaux portant sur les reprises de tombes abandonnées va commencer. Le cimetière sera ensuite ensemençé.
- La collecte des déchets ménagers avec le système de robotisation va débuter pour le lotissement St-Christophe à partir du lundi 12 novembre.

TARIFS REPRISE DES CHAPELLES - CIMETIERE

Dans le cadre des reprises des tombes abandonnées dans le cimetière de Chalais, la commune à reçu des courriers de demande pour acheter des caveaux existants faisant l'objet de reprises. Il s'agit du caveau N°16 carré A et N° 20 carré B. Les deux sépultures vont donc être vidées et nettoyées de toutes inscriptions, il y a lieu de délibérer pour en définir le tarif de vente considérant les frais relatifs à cette opération.

Il est précisé au conseil municipal que ces 2 caveaux seront des concessions trentenaires comme pour les autres concessions.

A 9 voix pour il est décidé de fixer le tarif à 600 €/caveaux

SOUSCRIPTION A L'ATD16 POUR L'OPTION « ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN OEUVRE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES RGPD

Vu le règlement 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27/04/2016,

Vu la délibération N°CA2018-10-R02 du conseil d'administration du 15/10/2018 relative à la proposition par l'ATD16 d'une nouvelle mission « accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des données et fixant le barème de cotisation afférent,

Considérant l'intérêt de la collectivité pour confier cette mission à l'ATD 16,

À l'unanimité le conseil décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 intitulée « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Cout de cette adhésion 550 €/an.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ONAC – PASSEPORT POUR LA MEMOIRE

A l'approche du 11 novembre et de la commémoration du centenaire de la 1^{ere} guerre mondiale, la Préfecture propose un « passeport pour la mémoire » qui peut être distribué aux jeunes, participants aux commémorations par exemple.

Considérant qu'une exposition portant sur la grande guerre à lieu à la Mairie il a été commandé une centaine de « passeport pour la mémoire »

Considérant que ce document est gratuit, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'œuvre nationale du Bleu de France qui a contribué à son édition.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'ONAC d'un montant de 100 € pour le « passeport pour la mémoire ».

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
18/2018	01/10/2018	BAIL RURAL – LES CHATAIGNIERS	9 ANNEES LOYER 5 QUINTAUX/HECTARE PRENEUR MOREAU Fabrice
19/2018	10/10/2018	FOURNITURE PLAQUETTE BOIS – SAISON DE CHAUFFE 2018/2019	ALLIANCE FORET BOIS – 23 €/MAP HT
20/2018	10/10/2018	TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ST MARTIAL – AVENANT 1	+ 2492.56 € HT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
21/2018	16/10/2018	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS – CHOIX DU PRESTATAIRE	PLAT CARR PEINT – MONTANT 20 057.64 € TTC
22/2018	16/10/2018	BAIL POUR LE LOGEMENT 1 BIS IMPASSE DE BLANZAC	PRENEUR : HAYS ERIC – 6 ANS LOYER 200 €/MOIS
23/2018	16/10/2018	MISSION CONSEIL ASSISTANCE JURIDIQUE ET FINANCIERE	CABINET EXTREME 200 € HT/HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le salon des antiquaire
- Point sur les ecoles de Chalais
- Information sur une randonnée pedestre organisée par les compagnons de St-jacques, samedi 10 novembre à Chalais.
- Rappel de la problématique en cours portant sur la revoyure des compétences de la Communauté des Communes et ses conséquences sur les attributions de compensation.

Le Maire
Jean-Claude MAURY

